



L'OFFICE
D'INVESTISSEMENT
DU RPC

**Allocution de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada
(L'Office)**

**à l'intention du Comité permanent des finances
concernant la sécurité du revenu de retraite des Canadiens**

Mardi 23 mars 2010

**Présentée par Don Raymond
Vice-président principal, Placements sur les marchés publics**

Seul le texte prononcé fait foi



Bon après-midi. Je m'appelle Don Raymond et je suis vice-président principal des Placements sur les marchés publics à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. C'est avec plaisir que je me présente devant vous à nouveau. Je suis accompagné de mon collègue Ian Dale, vice-président principal des Communications et relations avec les intéressés. Je vous remercie de m'avoir invité à présenter mon exposé.

Au milieu des années 1990, les intervenants du secteur de la retraite et les décideurs, au Canada, discutaient de ce qui fonctionnait ou non. À l'époque, le Régime de pensions du Canada (RPC) était réputé ne pas être viable. Avec prévoyance, courage politique et ingéniosité, les gouvernements provinciaux et fédéral du Canada ont collaboré et pris des mesures énergiques qui ont mené à une réforme fructueuse du RPC.

En s'appuyant sur les commentaires de cotisants et de bénéficiaires ainsi que d'experts du secteur de la retraite, d'employeurs, de travailleurs et d'universitaires, ils ont élaboré une solution durable garantissant la viabilité du RPC.

Observons maintenant la situation actuelle : le RPC est solide et sera viable pendant la période de 75 ans visée par le rapport de l'actuaire en chef, voire au-delà. Ce n'est que dans 10 ans qu'il faudra commencer à puiser dans les revenus de placement de la caisse du RPC pour verser les prestations. En outre, le RPC est maintenant perçu comme un élément important de la solution menant à une sécurité accrue à la retraite, et non comme un élément du problème.

Il est rassurant de savoir que, selon un récent sondage Nanos, une majorité de Canadiens est d'avis que le RPC (ou le Régime de rentes du Québec, RRQ) sera à même de respecter son engagement en matière de prestations de retraite futures. Il est toutefois préoccupant de constater que moins de la moitié des Canadiens de 30 à 39 ans en étaient « convaincus » ou « plutôt convaincus », tandis que près de 70 % des Canadiens de plus de 60 ans l'étaient.

Trois quarts des répondants âgés de 30 à 39 ans ont répondu qu'ils croyaient « probable » ou « plutôt probable » que le RPC/RRQ ait à réduire les prestations versées à l'avenir, contre seulement 42 % environ des répondants de 60 ans et plus.

Nous en tirons la conclusion que de nombreux Canadiens ne sont toujours pas au courant que le RPC a fait l'objet d'une réforme il y a près de 15 ans, qu'il est solide et qu'il sera viable pour les générations à venir. Une belle occasion de modifier la perception en ce qui a trait au RPC s'offre aux



décideurs fédéraux et provinciaux. Le rôle de l'Office d'investissement du RPC est de gérer la caisse du RPC; nous croyons toutefois que les Canadiens prendraient peut-être des décisions différentes en matière de finances s'ils étaient mieux renseignés quant à la viabilité du RPC.

Une chose est claire cependant. Les Canadiens pourront compter sur le RPC à la retraite et le régime leur procurera, comme prévu, une portion importante de leur revenu de retraite. Le RPC doit donc être perçu comme la pierre angulaire de la sécurité de la retraite des 17 millions de Canadiens qui y participent à l'heure actuelle.

Examinons les caractéristiques du RPC. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées national obligatoire, financé par des cotisations. Les prestations, pleinement indexées et entièrement transférables, sont versées la vie durant.

Entre autres avantages, mentionnons le partage des risques entre un grand nombre de participants, soit les 17 millions de Canadiens qui participent au RPC. En outre, pour la grande majorité des Canadiens, bien qu'ils disposent d'instruments d'épargne-retraite donnant droit à une aide fiscale, le RPC constitue le seul régime leur donnant accès à une véritable rente.

Le modèle de la réforme du RPC de 1996-1997 et l'Office d'investissement du RPC sont admirés par les caisses de retraite et les régimes de retraite nationaux du monde entier, et sont reconnus comme une solution efficace aux difficultés des systèmes de retraite nationaux. Le mérite de cette réalisation revient aux décideurs. Il est vraiment remarquable que le RPC, que l'on jugeait avec raison être en crise il y a 15 ans, est maintenant considéré comme un élément de la solution et que l'on étudie des améliorations qui pourraient y être apportées.

Nous pouvons aujourd'hui partager ce que nous avons appris de notre expérience de la gestion de la caisse du RPC afin de contribuer au débat qui a cours à l'heure actuelle au Canada et ailleurs dans le monde.

L'Office d'investissement du RPC gère l'actif de la caisse qui n'est pas nécessaire au versement des prestations de retraite courantes, actif qui n'appartient pas au gouvernement et est distinct des recettes fiscales générales. L'Office exerce ses activités sans lien de dépendance avec les gouvernements, sans intervention politique et en tant qu'organisme de gestion de placements professionnel devant rendre des comptes à un conseil d'administration averti en matière de finances. Son mandat, qui consiste à maximiser le rendement des placements tout en évitant les risques indus, est exclusivement commercial. De plus, l'Office investit en ayant un degré



élevé de certitude quant aux rentrées de fonds futures de la caisse. Enfin, en raison de sa structure de capitalisation partielle, la caisse dispose d'une période d'amortissement réelle de 75 ans.

L'Office d'investissement du RPC dispose d'un horizon de placement à plus long terme que presque tous les autres intervenants sur le marché. Sa stratégie de placement vise à produire un rendement à long terme qui garantira la viabilité du RPC pour 17 millions de Canadiens pendant des décennies et des générations. L'Office gère la caisse du RPC, dont l'actif se chiffre à 124 milliards de dollars, en fonction de son horizon de placement de 5, 10 et 20 ans conçu pour produire le rendement requis pendant des décennies.

Bien que le rendement plus élevé obtenu en 2009 soit encourageant, la viabilité continue du RPC dépend de notre rendement à long terme. L'Office a maintenu le cap et est resté fidèle à sa stratégie à long terme, ce qui a permis à la caisse du RPC de profiter du rebond récent sur les marchés financiers partout dans le monde.

En 2009, nous avons su profiter de nos avantages structurels et de notre expertise interne pour réaliser des investissements importants au Canada et à l'échelle mondiale. Nous prévoyons que les investissements effectués au cours des 12 derniers mois constitueront une solide source de revenus de placement à long terme. Nous maintiendrons la pondération d'actif stratégique du portefeuille et tirerons parti des forces de l'Office, soit sa taille et son horizon de placement à long terme, pour profiter des occasions de placement qui se présentent dans les conditions actuelles du marché.

Bref, nous ne nous prononçons en faveur d'aucun modèle de réforme particulier et ne recommandons aucune proposition précise. Notre rôle au sein du système de retraite consiste à gérer les fonds qui permettront d'assurer la viabilité du RPC tel qu'il est structuré à l'heure actuelle.

Tous nos efforts sont consacrés à investir l'actif du RPC; nous avons bâti un organisme capable de gérer la croissance importante de la caisse, qui atteindra de 250 à 300 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie. Si une expansion du RPC était prévue par les décideurs, l'Office pourrait, si on le lui demandait, gérer l'actif supplémentaire. Un organisme distinct reflétant le modèle éprouvé de l'Office pourrait aussi s'en charger.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir invité à participer à la rencontre d'aujourd'hui. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.